



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

**Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire**

**Présents** : Christophe ROGER, Dominique THELINGE, Marie-Claude MILLET, Christophe SOUDE, Josy LAUR, Bruno DAVID, Elisabeth LOBO, Lionel NICAUD, Elsa SOARES, Frédéric SOUSA, Michel LACOMBE, Jean-François PRUNET.

**Absents avec procuration** : Marjorie AUSSENAC (procuration à Christophe SOUDE), Annie BENECH (procuration à Josy LAUR), Jacques FROMENT (procuration à Frédéric SOUSA), Nathalie WOMACK (procuration à Dominique THELINGE), Julien ZANY (procuration à Christophe ROGER).

**Absent** : Nadine BOFFETTI

**Quorum** : 10    Membres présents : 13    Voix exprimées : 18

**Secrétaires de séance** : Christophe ROGER

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Demande de subventions et plan de financement :
  - Rénovation Santamaria
  - Requalification et désimperméabilisation de la traverse RD 811
- 2- Cinéma : attribution nouveaux lots retenus
- 3- Conventions avec le Département :
  - De chauffage à l'école élémentaire
  - De coopération pour la fourniture de repas aux élèves
- 4- Convention triennale cantine à 1 € avec le ministère des Solidarités
- 5- Tarifs cantine et garderie périscolaire 2024
- 6- Cession de véhicules Renault IVECO à la SMACL
- 7- FDEL : Opération 41217 ER extension BT/HTA lotissement du Théron  
Opération 41448ER dissimulation BT bourg
- 8- Chèques cadeaux aux agents de la collectivité
- 9- Subvention exceptionnelle association PRAYSSAC ANIM.
- 10- Appel à solidarité Association mutualiste agricole de Boissor
- 11- Charges de fonctionnement salle de l'Amicale
- 12- Questions diverses

*Madame le Maire ouvre la séance à 20H30*

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2023**

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023. S'il y a des observations ou des remarques, elles doivent être annotées. Aucune observation ni remarque n'étant formulée, le PV est approuvé.

**1. Demande de subventions et plans de financement**

- **Rénovation Santamaria**

**- Plan de financement prévisionnel – Travaux de rénovation énergétique et d'aménagement de l'Espace Culturel Santamaria**

Mme le Maire présente à l'assemblée les dernières esquisses du projet de rénovation énergétique et d'aménagement de l'espace Culturel Santamaria. Elle met l'accent sur les axes « Rénovation énergétique » (menuiseries, une partie de la toiture, isolation, chauffage...) et « Accessibilité » (ascenseur, escalier de secours, escalier intérieur, WC...).

Un échange sur le fonctionnement de ce lieu et notamment de la bibliothèque s'installe. Fabienne SIGAUD précise que le rez-de-chaussée sera dédié en grande partie à la bibliothèque ; il sera également modulable pour accueillir ponctuellement des moments de convivialité.

Concernant la question du financement de l'acquisition de la bâtisse, Mme le Maire répond que le coût d'achat n'est pas subventionnable dans la mesure où l'acte d'achat remonte à plus de deux ans. Elle présente ensuite le plan de financement correspondant.

Ainsi, le coût de l'ensemble de cette opération est estimé à 881 372,22 € HT (maîtrise d'œuvre comprise).

Le financement prévisionnel se présente comme suit :

- Subvention DETR 2024 : 396 617,50 €
- Subvention Fonds Vert : 70 000,00 €
- Subvention Région : 80 000,00 € (projet structurant)
- Subvention auprès du DEPARTEMENT- FAST : 158 480,28 €
- Autofinancement (20 %) : 176 274,44 €

Mme le Maire souligne que les dossiers au titre de la DETR et de la DSIL sont à déposer avant la mi-janvier.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **- Demande de subventions – Travaux de rénovation énergétique et d'aménagement de l'Espace Culturel SANTAMARIA**

Mme le Maire présente ensuite les demandes de subventions qui seront adressées :

- Au titre de la DETR pour 396 617,50 € ;
- Auprès du Fonds Vert à hauteur de 70 000,00 €.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **➤ Requalification et désimperméabilisation de la traverse RD 811**

#### **- Plan de financement prévisionnel – Travaux de requalification de la traverse RD811 et ses abords en centre bourg – Tranche 1**

Mme le Maire, rappelle à l'assemblée le projet de travaux de requalification de la RD811 et ses abords en centre-bourg (tranche 1) : travaux de restructuration, d'accessibilité, de sécurisation d'espaces publics, travaux visant à améliorer la sécurité routière et travaux d'aménagement d'espaces verts et plantations, travaux de désimperméabilisation pour un coût estimatif (maîtrise d'œuvre et études diverses comprises) de 1 846 217,00 € HT et présente le plan de financement suivant :

- Fond de concours (Département) : 288 190,00 €
- Subvention DETR/DSIL 2024 : 750 000,00 €
- Subvention REGION : 100 000,00 €
- Subvention DEPARTEMENT (FAST) : 150 000,00€
- Subvention FONDS VERT : 52 800,00 €
- Subvention AGENCE DE L'EAU : 130 000,00 €
- Autofinancement : 375 227,00 €

Pour répondre à la question de Jean-François PRUNET concernant la fréquentation de cet axe, M. ROGER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, précise qu'elle est de 7 000 véhicules par jour en moyenne, et jusqu'à 9 000 le vendredi matin, jour de marché.

Faisant suite à une discussion sur la problématique des écoulements des eaux pluviales et sur la hauteur de la chaussée, Mme le Maire précise que l'avis des services du Département a conduit à prendre la décision de ne pas baisser la route par crainte de fragiliser la structure de cette voie départementale.

Un échange sur l'aménagement des places s'en suit. Au sujet de la place d'Istrie, la question est posée d'une piétonisation de celle-ci par Jean-François PRUNET. Mme le Maire précise que la place d'Istrie ne sera pas piétonne ; elle conservera du stationnement en lien avec les commerces présents. Par ailleurs, elle indique que la place du 11 novembre fera partie de la tranche 2.

Dominique THELINGE rappelle l'importance et la nécessité absolue des travaux de réseaux, notamment assainissement et pluvial, qui seront réalisés en amont de la requalification. Le coût est d'environ 300 000 €.

Mme le Maire propose de passer au vote.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## - Demande de subventions – Travaux de requalification de la RD811 et ses abords en centre-bourg (tranche 1)

Mme le Maire présente ensuite les demandes de subventions qui seront adressées :

- Au titre de la DERT/DSIL pour 750 000,00 €
- Auprès du Fonds Vert à hauteur de 52 800,00 €
- Auprès de l'Agence de l'eau pour 130 000,00 €

**Vote : Pour à l'unanimité**

## 2. Cinéma : attribution nouveaux lots retenus

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal qu'après négociation et après analyse des offres sur proposition du maître d'œuvre les lots 10B mobilier fixe, 11 sol souple et 16 Espaces verts peuvent être attribués. Pour faire suite à l'infructuosité des lots 10A menuiseries intérieures et 13A peinture, le maître d'œuvre propose au maître d'ouvrage de mettre en place une procédure de marché de gré à gré.

Les différentes offres retenues sont récapitulées dans le tableau suivant :

Lots	Entreprises retenues	Montant € HT	Observations
Lot 1 – Terrassement -VRD	MARCOULY	185 691,90	Offre retenue
Lot 2A – Fondations spéciales	DE NARDI	99 995,00	Offre retenue
Lot 2B – Gros Œuvre	DE NARDI	614 941,17	Offre retenue
Lot 3 – Enduit	DE NARDI	33 497,83	Offre retenue
Lot 4 – Parement Pierres	OCCITANIE PIERRE	99 988,87	Offre retenue
Lot 5 – Etanchéité	PROCIBA	60 072,30	Offre retenue
Lot 6 – Charpente Bois-couverture tuiles			Infructueux- en cours de consultation
Lot 7 – Charpente métallique-serrurerie	C2M	62 431,24	Offre retenue
Lot 8 – Menuiseries extérieures	MOTA	82 358,00	Offre retenue
Lot 9 – Plâtrerie –faux plafonds	VALERY PLATRERIE	103 174,00	Offre retenue
Lot 10A – Menuiseries intérieures	ARMIS BTP	35 920,00	Offre retenue – Marché de gré à gré
Lot 10B – Mobilier fixe	MANUFACTURE GABAT	52 438,00	Offre retenue suite à négociation
Lot 11– Sol souple	BREL	20 373,80	Offre retenue suite à négociation
Lot 12 – Carrelage- faïence	DA SILVA	14 475,00	Offre retenue
Lot 13A – Peinture	ARMIS BTP	29 738,75	Offre retenue – Marché de gré à gré
Lot 13B – Revêtement muraux	HTI ESPRIT MATIERE	18 722,00	Offre retenue
Lot 14 – Electricité	ALLEZ CIE	229 989,43	Offre retenue
Lot 15 – CVC—Plomberie	ATSE BORDES	245 383,03	Offre retenue
Lot 16 – Espaces verts	MARION ESPACE VERT	36 371,00	Offre retenue suite à négociation

Michel LACOMBE interroge Mme le Maire sur l'évolution des coûts qui n'est pas répercutée budgétairement. Fabienne SIGAUD et Martine LIARSOU répondent que la trésorerie a accepté le principe d'un investissement sur plusieurs années ; cela permet d'étaler les recettes et les dépenses.

Jean-François PRUNET demande à connaître la fréquentation du cinéma. Le 1<sup>er</sup> adjoint, Christophe ROGER, répond que la fréquentation 2023 est en hausse avec environ 19 000 spectateurs.

Elsa SOARES ne prend pas part au vote.

**Vote : 15 voix pour, 2 voix contre**

### **3. Conventions avec le Département**

#### **➤ Convention de chauffage à l'école élémentaire**

M. Christophe SOUDE, adjoint au Maire, présente à l'assemblée la convention de gestion d'équipements collectifs pour le chauffage du collège d'Istrie et des bâtiments communaux de Prayssac. Cette convention a pour objet de définir les engagements de chacune des parties pour le chauffage des bâtiments de l'école élémentaire de Prayssac. Le collège assure le chauffage des locaux de l'école à partir d'un réseau primaire spécifique raccordé à la chaufferie du collège. Il définit les conditions d'utilisation de la chaufferie pour l'ensemble des locaux chauffés, en particulier de la mise en route et de l'arrêt du chauffage.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **➤ Convention de coopération pour la fourniture de repas aux élèves**

Le Département du Lot réalise, dans les locaux du collège d'Istrie, les repas des collégiens de l'établissement.

La volonté commune du Département, du collège et des collectivités concernées permet d'organiser une coopération en vue de permettre aux collégiens et aux écoliers de bénéficier d'une restauration de qualité organisée au sein d'un service public de restauration scolaire.

Ainsi, le collège s'engage à fournir les repas de midi aux élèves de Prayssac, Anglars-Juillac et Castelfranc tout comme au Centre aéré de Prayssac.

M. Christophe SOUDE, adjoint au Maire, présente à l'assemblée la convention de coopération pour la fourniture de repas aux élèves. Il souligne l'augmentation du coût des repas décidé par le Département ; Il précise qu'il aurait souhaité une explication sur le détail du coût de revient de la part de la collectivité départementale. Christophe ROGER mentionne que le coût de la nourriture serait d'environ 2 €.

Christophe SOUDE rappelle qu'afin de compenser une partie de la charge de travail supplémentaire résultant de la confection des repas des élèves prayssacois et de limiter le prix du repas, la Commune apporte un renfort en personnel à hauteur de 1572 heures par an.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Vote : 16 voix pour, 2 abstentions**

### **4. Convention triennale cantine à 1 € avec le ministère des Solidarités**

L'augmentation du coût des repas décidée par le Département a poussé la Commune à rechercher une solution pour que cette augmentation n'impacte pas les familles les moins aisées et limite l'impact sur les autres familles.

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat a mis en place un dispositif d'aide afin de favoriser la mise en œuvre d'une tarification sociale, en fonction des revenus des familles, dans les services de restauration scolaire des communes de moins de 10 000 habitants. L'ensemble des communes éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) « péréquation » peuvent bénéficier de ce dispositif.

Le soutien financier de l'Etat s'élève à 3 € par repas et le repas sera facturé à 1 € aux familles bénéficiant de ce dispositif.

Cette tarification sociale ayant pour but de réduire les inégalités, Mme le Maire fait part à l'assemblée du dispositif « Cantines à 1 € » applicable dès le 1er janvier 2024.

Pour ce faire il faut tout d'abord respecter les conditions fixées par l'Etat :

- a. Les repas concernés sont ceux des élèves de toutes les écoles du 1er degré (maternelles / élémentaires), qu'ils résident ou non dans la commune ;
- b. Le service de restauration scolaire doit proposer au moins trois tranches de tarification, soit trois tarifs distincts, en fonction du quotient familial : inférieur ou égal à 1 000 €, de 1 001 à 1 500 € et + de 1 500 € ;
- c. Une délibération du Conseil municipal fixe cette tarification sociale avec une durée fixée ou illimitée.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **5. Tarifs cantine et garderie périscolaire 2024**

M. Christophe SOUDE, adjoint au maire, rappelle la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 2 octobre 2023. Dans son courrier du 28 novembre dernier, le Département informe les Communes que le coût qui leur sera facturé par repas, pour l'année 2024, a été réévalué de 10 % et passera ainsi de 4,25 € à 4,65 € pour les repas servis aux écoliers.

Mr SOUDE rappelle pour mémoire le coût du repas facturé aux familles par la commune en 2023, à savoir 4,10 €, soit 0,15€ de prise en charge par la mairie de Prayssac (pour les repas servis) en plus du coût du personnel mis à

disposition. Il précise également que cette forte hausse, si elle était entièrement répercutée, mettrait en difficultés plusieurs familles et augmenterait le risque des impayés.

Le nombre de repas servis pour les enfants de l'élémentaire est de 12404 et de 6646 pour la maternelle. Conformément à la Convention triennale « tarification sociale des cantines scolaires », impliquant une grille tarifaire sur la base du quotient familial, Mr SOUDE propose cette nouvelle tarification :

#### ECOLE MATERNELLE

Tranche Quotient Familial (en €)	Tarif du Ticket
Inférieur ou égal à 1000	4,00 € (facturé 1€)
1001 à 1500	4,20 €
1501 et+	4,30 €

#### ECOLE ELEMENTAIRE

Tranche Quotient Familial (en €)	Tarif du Ticket
Inférieur ou égal à 1000	4,00 € (facturé 1€)
1001 à 1500	4,30 €
1501 et +	4,50 €

Le tarif cantine pour les familles nombreuses de 3 enfants et plus scolarisés aux écoles ou au collège sera de 3,40€ par repas pour les familles ne rentrant pas dans le dispositif de la convention triennale de la tarification à 1€.

Par ailleurs, M. SOUDE propose à l'assemblée de revoir également la grille tarifaire de la garderie périscolaire afin de l'harmoniser avec le quotient familial applicable aux tarifs cantine.

#### ALAE (lundi- mardi- jeudi- vendredi)

Tranche Quotient Familial (en €)	Tarif par Trimestre	
	ALAE matin et midi ou midi et soir	ALAE matin midi soir
Inférieur ou égal à 1000	15 €	25 €
1001 à 1500	16 €	28 €
1501 et +	17 €	30 €

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### 6. Cession de véhicules Renault IVECO à la SMACL

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que deux véhicules poly-bennes IVECO utilisés par les services techniques ont été volés le 30 janvier 2023.

Faisant suite à l'estimation produite par le cabinet *Group LANG et Associés*, une proposition de cession à la SMACL a été faite à la collectivité, à savoir :

- IVECO immatriculé CG -009-BD, indemnisé pour la somme de 23 850 €.
- IVECO immatriculé BM-821-FD, indemnisé pour la somme de 20 850 €.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **7.FDEL**

### **➤ Opération 41217 ER extension BT/HTA lotissement du Théron**

M. Dominique THELINGE, adjoint au Maire, présente le projet de raccordement électrique cité en objet.

Il s'agit de la viabilisation du lotissement du Théron : extension des réseaux, alimentation des lots, éclairage public...

Le coût est estimé à 77 900 € avec un reste à charge pour la Commune évalué à 12 500 €.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **➤ Opération 41448ER dissimulation BT bourg**

M. Dominique THELINGE, adjoint au Maire, présente le projet de raccordement électrique cité en objet.

Il s'agit de réaliser les travaux liés au réseau électrique en amont de la réalisation des travaux de la RD811 au niveau de la place du 11 novembre. Pour l'éclairage, le coût estimé est de 14 900 € dont 50 % à la charge de la commune.

Le reste des travaux est évalué à 49 000 € dont 15 % à la charge de la Commune.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **8. Chèques cadeaux aux agents de la collectivité**

Mme le Maire exprime le souhait d'offrir aux agents de la collectivité (titulaires, stagiaires, contractuels (CDI et CDD d'une durée égale ou supérieure à six mois)), lors d'occasions particulières et plus particulièrement pour les fêtes de fin d'année, des chèques cadeaux locaux d'une valeur maximale de 30 €

Ces derniers seront utilisés auprès des commerçants partenaires dans le cadre des actions de la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble en faveur de la revitalisation commerciale et de la dynamisation du commerce et de l'artisanat sur l'ensemble du territoire.

Ils devront être utilisés dans l'esprit cadeau. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'alimentation non festive, l'essence, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **9. Subvention exceptionnelle association PRAYSSAC ANIM.**

Mme le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association PRAYSSAC ANIM dans le cadre de l'organisation du marché de Noël et des animations qui y sont liées.

Fabienne SIGAUD propose d'accorder la somme de 600 €.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **10. Appel à solidarité Association mutualiste agricole de Boissor**

Mme Josy LAUR, adjointe aux affaires sociales, propose aux membres du conseil municipal d'adhérer à l'association mutualiste agricole de BOISSOR et de verser un don afin de soutenir les projets d'insertion et d'autonomie en faveur des personnes en situation d'handicap vivant et travaillant à BOISSOR. L'adhésion est fixée à 10 € ; la commune fera un don de 90 €.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **11. Charges de fonctionnement salle de l'Amicale**

Mme le Maire présente à l'assemblée la convention entre la Mairie et l'Amicale de PRAYSSAC précisant notamment l'engagement de l'association à participer aux frais de fonctionnement de la salle dédiée aux activités de l'amicale située à l'espace SANTAMARIA.

En commun accord avec la collectivité, l'Amicale de PRAYSSAC propose de participer aux frais de fonctionnement de la salle.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 : participation de 50 € par mois payable au trimestre

**Vote : Pour à l'unanimité**

## 12. Questions diverses

- Communication sur l'exposition itinérante liée au dispositif « Petites villes de demain », en collaboration avec la Communauté de communes.
- Maison de Santé de Prayssac : vote par le conseil communautaire du plan de financement d'une extension de 600 m<sup>2</sup>. Le montant de cette opération est estimé à 1,7 million d'€.

Sans autre question,

*La séance est levée à 23H00.*

Approbation du compte-rendu en séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2024.

## SIGNATURES

Madame le Maire

Fabienne SIGAUD



Secrétaire de séance

Christophe ROGER

